

L'ACCESSIBILITE DANS LES BATIMENTS D'HABITATION COLLECTIFS, ET LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET LEURS ABORDS

MODULE B2



 **DURÉE : 1 jour (7 heures)**

PUBLIC

Chef d'entreprise, artisan, conjoint collaborateur ou salarié relevant du secteur du bâtiment.

PRÉ-REQUIS

Avoir suivi le module A (fondamentaux)

MÉTHODES ET MOYENS

PÉDAGOGIQUES

Approche pédagogique basée sur l'échange d'expérience. Supports de cours, textes législatifs, documents sur la HQU, formulaire administratif, devis type seront remis

VALIDATION

Délivrance d'une attestation en fin de formation + passage d'un QCM dans le but d'obtenir la marque HANDIBAT

À PRÉVOIR / À NOTER

Possibilité de réaliser cette formation en INTRA ENTREPRISE

www.crefab.fr



OBJECTIFS

Cette formation permet aux professionnels du bâtiment :

- ➔ Maîtriser un marché économique potentiel
- ➔ Savoir appliquer la réglementation en vigueur
- ➔ Comprendre le fonctionnement des réseaux spécifiques intervenant dans la réalisation du chantier (CIA, CCPA, intervenants, relais ...)

Proposer des solutions concrètes et adaptées dans la mise en œuvre des travaux

PROGRAMME

Le principe de continuité de la chaîne de déplacement :

- Identifier les composantes de la chaîne de déplacement
- Acquérir une vision d'ensemble des besoins de l'utilisateur-client
- Comprendre les dispositifs nécessaires pour faciliter l'accès aux activités et à la vie sociale

Sécurité des usagers pendant les travaux :

- Eviter les accidents
- Assurer et sécuriser la continuité de la chaîne de déplacement pendant les travaux
- Signalétique et balisage

Bâtiment d'habitation collectif (BHC) :

- Définir un BHC
- Maîtriser l'esprit et les objectifs du cadre réglementaire
- Connaître les moyens d'accéder, de circuler et d'utiliser les BHC et leurs abords
- Maîtriser les solutions à mettre en œuvre dans chaque composante du BHC
- Les solutions techniques pour les abords, le bâtiment et les parties communes, le logement accessible, la particularité des loggias et balcons -> étude de cas (sur plan)

Etablissement recevant du public (ERP) en neuf et en rénovation – parties 1 et 2 :

- Définir les catégories d'ERP
- Maîtriser l'esprit et les objectifs de la réglementation
- Connaître les moyens d'accéder, de circuler et d'utiliser les ERP et leurs abords
- Maîtriser les solutions à mettre en œuvre dans chaque composante de l'ERP

Les solutions techniques pour les abords, le bâtiment, la signalétique, les cas particuliers (salles de spectacle, supermarchés etc.), l'harmonisation avec la sécurité incendie

Centre Régional de Formation pour l'Artisanat, le Bâtiment et les TP

SEINE-ET-MARNE

13 avenue du Général de Gaulle
77170 BRIE COMTE ROBERT

YVELINES

2 rue Georges Méliès
78390 BOIS D'ARCY

ESSONNE

8 chemin de Chevreuse – ZA des Belles Vues
91290 ARPAJON

VAL D'OISE

43 rue d'Epluches
95310 SAINT-OUEN-L'AUMÔNE